



Sécurité routière 86

N°41 - janvier 2018

ÉDITO

En ce début d'année, je tiens à vous adresser, en mon nom et en celui du bureau de sécurité routière, mes meilleurs voeux de bonheur et de santé, tant pour vous-même, que pour vos proches. J'ai également le plaisir de vous informer d'une amélioration globale de l'accidentalité en 2017.

L'année a été marquée par une diminution de 18,8% du nombre de victimes graves et de 11,6 % des accidents. Nous déplorons 20 tués sur les routes contre 29 en 2016.

Cette amélioration est à mon sens, le résultat des mesures gouvernementales prises ces dernières années, mais également de l'implication de chacun d'entre vous.

La lutte contre l'insécurité routière ne doit pas faiblir pour autant, c'est le sens des décisions qui ont été

prises le 9 janvier, lors du Comité interministériel de la sécurité routière. 18 nouvelles mesures ont été décidées, dont certaines, à échéance 2018 sont présentées dans cette lettre. Je vous invite à les découvrir dans leur intégralité sur le site de la sécurité routière : "Sauvons plus de vies sur nos routes".

Au plan départemental, de nouveaux enjeux ont été déterminés dans le cadre du Document général d'orientation 2018-2022, qui sera signé au printemps. Un axe fort sera la lutte contre l'usage du téléphone au volant. Je serai très vigilante aux efforts menés dans cette direction, aussi n'hésitez pas à proposer des actions innovantes.

Le Bureau de la sécurité routière se tient à votre disposition pour échanger à ce sujet.



Cécile Geneste, Directrice de Cabinet, Chef de projet sécurité routière, Préfecture de la Vienne

Bonne route, en toute sécurité

De nouvelles mesures pour sauver des vies

Le Comité Interministériel de la Sécurité Routière (CISR) comprend tous les ministères concernés par la sécurité routière, il a pour mission de fixer la politique du gouvernement en matière de sécurité routière et ses grandes orientations.

Le CISR du 9 janvier 2018, suite aux déclarations du président de la république sur ce sujet, a retenu 3 axes d'intervention autour de l'engagement citoyen, la protection de tous les usagers et la prise en compte des nouvelles technologies.

La vitesse est la cause principale des accidents mortels, notamment sur le réseau secondaire. Différentes mesures tendent donc à abaisser la vitesse moyenne pratiquée.



Le 1er juillet 2018, la vitesse maximale autorisée sur les axes à double sens de circulation sera donc abaissée à 80 km/h pour réduire le risque d'accident ou ses conséquences éventuelles. Dans la Vienne, ce réseau

représente environ 40% du réseau routier total et a enregistré une hausse de 40% du nombre d'accidents corporels en 3 ans.



Cette diminution de vitesse induit automatiquement celle des distances d'arrêt (addition de celle parcourue pendant le temps de réaction et celle de freinage). Avec un temps de trajet moyen peu affecté, l'énergie cinétique accumulée avant un choc éventuel étant aussi amoindrie, les dégâts le seront tout autant.

En parallèle de cette mesure, le CISR prévoit d'étudier la régulation de la vitesse, selon la circulation, sur certains tronçons, une publication officielle de la position des radars fixes sur le site de la Sécurité routière, une meilleure protection des usagers vulnérables (piétons, cyclistes), avec un renforcement des sanctions pour les infractions les concernant et la possibilité de pouvoir conduire, malgré un grand excès de vitesse sous condition d'usage d'un contrôleur électronique de vitesse.

ACTUALITÉS

> " Ateliers sécurité routière à Châtellerault et l'Isle Jourdain "

Les 18, 19 et 22 janvier, six classes de 5^e du collège Descartes ont participé à des ateliers de sécurité routière. 5 intervenants départementaux de sécurité routière et deux agents de la Préfecture ont été mobilisés sur ces trois journées. Déjà organisée en 2017, l'action a été reconduite avec deux changements principaux. Un atelier deux-roues motorisées a remplacé l'atelier avec simulateur quatre roues et un atelier a été ajouté, relatif à la pratique du vélo (rappel du code, tenue et équipement obligatoire). La Croix Rouge a de nouveau animé un atelier, axé cette année sur l'initiation « Appeler, masser, défibriller », à l'issue de laquelle une attestation de formation est remise aux élèves.

À l'Isle Jourdain, le 25 janvier, des élèves de 4^e ont bénéficié d'une matinée de sensibilisation aux risques de la route, en partenariat avec la Prévention MAIF. Celle-ci a animé des ateliers sur le thème de l'alcool, de la vitesse et des distances de sécurité. Parallèlement, les IDSR ont assuré un atelier sur le thème des deux-roues motorisées.



> " Atelier vitesse au collège Jules Verne de Buxerolles "

Dans le cadre du projet de supplément presse avec "7 à Poitiers", les élèves de 4^eE du collège Jules Verne ont rencontré le capitaine Laurent Aucher, du Service départemental d'incendie et de secours de la Vienne et participé à un atelier pratique avec les journalistes du magazine.

En complément, le 29 janvier, le major de police Thierry Maingault, a échangé avec eux sur le rôle des forces de l'ordre en matière de vitesse. Lors d'un prochain cours de sciences physiques, ils bénéficieront de l'intervention d'un IDSR autour de la vitesse et des temps de réaction. Le programme de 4^e prévoit l'apprentissage du phénomène de l'énergie cinétique. L'atelier permettra d'illustrer les conséquences de la vitesse et de l'énergie cinétique sur la distance de freinage grâce au logiciel "réactionmètre". Celui-ci met en scène différentes situations, par temps clair, pluvieux, de jour ou de nuit qui obligent le conducteur à freiner ; traversée de la route par un animal sauvage, réception d'un SMS, chute d'un obstacle sur la chaussée, etc.



L'acteur de sécurité routière du mois :

Gaël Verger, IDSR, conseiller mobilité à l'ADSEA

Depuis combien de temps et pourquoi êtes-vous impliqué dans la sécurité routière ?

Je suis impliqué dans la sécurité routière depuis près de trois ans lorsque, dans le cadre de mes missions, j'ai organisé une journée de sécurité routière au Pôle Mobilité. Durant ma scolarité, j'ai bénéficié d'actions de sensibilisation et de communication en matière de sécurité routière. J'avais énormément apprécié ces interventions qui ont, j'en suis certain, eu un impact sur un bon nombre de lycéens et étudiants concernés. J'ai été témoin de tragédies dont ont été victimes des proches, liées à l'insécurité routière. Parmi eux des jeunes, des personnes âgées, des piétons et des motards. C'est pour éviter au maximum ces catastrophes humaines que j'ai choisi d'intensifier ma participation à la prévention.



Quelles sont vos actions en matière de sécurité routière au sein de l'ADSEA ?

L'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Vienne a pour objectif de concourir au traitement des difficultés, qui conduisent les plus fragiles dans un processus d'exclusion et de marginalisation. Le Pôle Mobilité œuvre à faciliter les déplacements des personnes en insertion, par trois dispositifs : le conseil en mobilité, l'auto-école associative Point 12 et un service de location solidaire de véhicules (cyclomoteurs, voiture sans permis et voiture) pour faciliter l'accès à l'emploi. La question de la sécurité routière est donc une problématique transverse, et considérée quotidiennement à l'ADSEA. Les salariés de l'ADSEA 86 font plus que le maximum en matière de sécurité routière : cyclo-école et auto-école, ateliers sécurité routière auprès des scolaires et de jeunes en formation, sessions de prévention et d'éco-conduite auprès des entreprises et administrations, conseils à l'achat et à l'auto-réparation de véhicules.

	décembre 2016	décembre 2017	variation
Accidents	38	27	-11
Tués	1	0	-1
Blessés	52	40	-12
dont blessés hospitalisés	15	8	-7
	2016	2017	variation
Accidents	423	374	-49
Tués	29	19	-10
Blessés	572	510	-62
dont blessés hospitalisés	200	167	-33

L'AGENDA

5 février : atelier "tribunal pas banal" au collège Georges Sand, à Châtellerault

6 février : ateliers deux-roues motorisées au collège Joliot Curie, à Vivonne

8 février : atelier alcool au Lycée pilote innovant international, à Jaunay-Marigny

9 février : témoignage d'une victime de la route au lycée St Jacques de Compostelle, à Poitiers

16 et 22 février : ateliers vélos/piétons et deux-roues motorisées à l'Accueil de loisirs municipal de Châtellerault

20 février : ateliers code et réactionmètre à l'association Demain Antoigné, à Châtellerault